

D.I.U. Formation réglementaire destinée aux personnels concevant des procédures expérimentales (Niveau 1 - Fonction B), applications aux modèles Rongeurs et Lagomorphes en recherche biomédicale

Formation agréée par le Ministère de l'Agriculture n°I-69IUTLyon1-F1-16

L'expérimentation animale est au cœur de la recherche biologique et médicale. Celle-ci s'effectue dans un cadre réglementaire national (décret et arrêtés d'application du 1^{er} février 2013).

Les personnes suivant l'ensemble de cette formation pourront assurer la responsabilité scientifique d'expérimentations sur les animaux et pourront, à ce titre, concevoir et demander une autorisation de projet de recherche nécessitant le recours aux animaux d'expérience auprès du MESR, conformément au décret du 1^{er} février 2013. Elles pourront également appliquer des procédures expérimentales aux animaux.

En outre, la validation de cette formation permet l'obtention d'un Diplôme Inter Université de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon et de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

PUBLIC :

Cadres des entreprises, chercheurs et enseignants-chercheurs, ingénieurs, doctorants.

Niveau Bac+5 en biologie ou sciences médicales OU niveau Bac+2 avec cinq années d'expériences en expérimentation animale.

ORGANISATION :

Lieu	École Normale Supérieure de Lyon & IUT Lyon 1 – site Doua
Durée	66 h d'enseignements théoriques et pratiques et réalisation d'un mémoire professionnel (possibilité d'effectuer la formation en 2 périodes réparties sur 2 ans)
Dates	5 au 16 juin 2023
Coût	Personnels du secteur privé : 1950 € Personnels des EPST et Universités : 1250 € Doctorants, post-doctorants et demandeurs d'emploi : 600 € (les droits de scolarité sont inclus)
Inscriptions	Demandes d'inscription <u>avant le 9 mai 2023</u> Contact : iut.fare@univ-lyon1.fr
Responsables pédagogiques	Pauline Vuarin, Jean-Louis Thoumas, Tiphaine Dorel Contacts : iutdoua.gb.formationexpeanimale@univ-lyon1.fr pbes.formation@ens-lyon.fr

PROGRAMME DE LA FORMATION :

I. Tronc commun (28h)

Aspects règlementaires et éthiques de la protection des animaux de laboratoire - 6h
La demande d'autorisation de projet utilisant des animaux à des fins scientifiques (TD) - 2h
Statistiques appliquées à la démarche expérimentale (TD) - 2h
Les comités d'éthique en expérimentation animale - 1h
Animal et société : des relations qui évoluent - 2h
Comment appliquer la règle des 3R ? - 2h
Notion de modèle animal, choix du modèle en recherche biomédicale - 2h
Les modèles poissons - 1h
Les modèles amphibiens - 1h
Le lapereau comme modèle de recherche en olfaction néonatale et comportement social et alimentaire associé - 2h
Méthodes alternatives : modèles cellulaires - 1h
Le nématode *Caenorhabditis elegans* comme modèle alternatif à l'expérimentation animale - 1h
Méthodes alternatives : imagerie médicale du petit animal - 2h
Evaluation de la douleur et établissement des points limites - 2h
Principes généraux et méthodes de MAM - 1h

II. Module complémentaire, spécialisé « rongeurs et lagomorphes » (36h + 2h d'examen)

TD Evaluation de la douleur des rongeurs et lagomorphes - 2h
Physiologie de la douleur – Analgésie – Anesthésie - MAM - 4h
Comportement des rongeurs et lagomorphes de laboratoire - 4h
Recommandations pour les injections et prélèvements sanguins chez la souris - 1h
Présentation d'un élevage lapins NZW - 1h
Zootechnie de la souris - 2h
Confinement en animalerie, notion de barrière, gestion sanitaire - 4h
Apprentissage des techniques de préhension, de contention, d'injections, prélèvement et MAM chez la souris (TP) - 4h
Préhension, contention chez le rat : consignes et application/Etude comportementale (TP) - 2h
Visite d'une animalerie conventionnelle hébergeant des rongeurs (TP) - 1,5h
Lignées murines, Création et cryopréservation de souris transgéniques - 2h
Réflexion autour de protocoles expérimentaux (TD) - 2h
Protection animale en situation professionnelle : analyses de cas concrets (soutenances) - 6,5h

VALIDATION DE LA FORMATION:

Contrôle des connaissances : organisé sur la base de 2 épreuves obligatoires de même coefficient:
1 épreuve écrite (durée 2 h) + 1 épreuve orale (durée 30 min).

Présence obligatoire à tous les enseignements.